



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1^{er} lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 Courriel : mairie@stotzheim.fr Site internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers jeudis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 ^{er} avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 ^{er} novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : prochaines collectes jeudis 03/12 et 17/12/2020
S.P.A. de Moyenne Alsace :	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 69 06 72 40

MOT DU MAIRE

L'année 2020 restera marquée plus que jamais par l'arrivée en mars de la pandémie de COVID-19 et l'instauration du confinement jusqu'au 11 mai 2020.

Malheureusement, depuis septembre, la France et bien d'autres pays connaissent une recrudescence de la circulation du virus malgré l'observation par une très grande majorité de concitoyens français des règles sanitaires en vigueur dont l'obligation du port du masque dans tous les lieux publics ; commerces, écoles, églises et transports en commun et tout en respectant les gestes barrières à savoir :

- Restez chez soi,
- Se laver les mains régulièrement,
- Tousser et éternuer dans son coude,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter immédiatement après usage,
- Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades,
- Demeurer, même chez vous, à au moins un mètre de toute autre personne.

Nous avons également le souci des personnes âgées, isolées ou à risque. Personne ne doit se sentir abandonné en cette période très particulière.

Si une personne a besoin d'être aidée (exemple : courses), merci de nous le signaler, d'autres habitants ont proposé leur aide.

Si vous avez des besoins, merci de nous le signaler par mail (mairie@stotzheim.fr) ou téléphone 0388089406, ou de contacter le Maire (0637417403) ou ses Adjointes (M. RIESTER : 0651966091 / Mme DIETRICH 0614413527).

Nos enfants ont repris le chemin de l'école en septembre. Je salue l'engagement et l'énorme travail réalisé par le corps enseignant, les ATSEM, le service du périscolaire ainsi que l'ensemble du personnel communal. Merci à tous.

En date du 28 octobre, le Président de la République a instauré une nouvelle période de confinement jusqu'en décembre 2020.

Dans ce contexte sanitaire très difficile cette année, la municipalité a dû renoncer à :

- La réception de la Fête Nationale du 13 juillet 2020 avec remise des diplômes aux élèves méritants mais qui seront récompensés lors de la cérémonie prévue en 2021,

- La fête de l'Armistice du 11 Novembre 2020. Le dépôt de gerbes au monument aux morts a été effectué dans un cadre très restreint,
- La fête de Noël de nos aînés. Les membres du Conseil municipal apporteront un cadeau à tous les citoyens de 70 ans et plus.
- La réception des vœux du Maire début janvier 2021.

Selon les sources médicales, seule la découverte d'un vaccin pourrait endiguer fortement la propagation du virus et préserver au mieux la population. Il faudra faire preuve de patience, la crise sanitaire pouvant durer encore plusieurs mois...

Continuons à espérer une fin de crise définitive au plus vite.
Respectons les gestes barrières et protégeons-nous les uns et les autres.

Je présente à tous et à toutes mes vœux de bonne santé.

Le Maire,
Jean-Marie KOENIG

Information Coronavirus – COVID 19

Comme vous pouvez le lire et l'entendre dans tous les médias, la situation sanitaire liée à la COVID19 se dégrade fortement et rapidement. Les foyers d'infections semblent maintenant provenir principalement des rassemblements familiaux.

Nous vous recommandons de maintenir les gestes barrières pour que les personnes fragiles de vos familles (personnes âgées et malades) ne soient pas contaminées lors de vos retrouvailles familiales.

Pensez à :

- **limiter le nombre de personnes présentes**
- **porter le masque**
- **garder vos distances**
- **laver fréquemment vos mains**



Confinement 2 : Le retour de l'attestation dérogatoire

Pour faire face à l'emballement de l'épidémie de Covid-19, le Président de la République a annoncé un deuxième confinement de notre pays à compter du 30 octobre et jusqu'au 1^{er} décembre. Une attestation dérogatoire est à nouveau nécessaire pour justifier vos déplacements qui doivent être réduits au strict minimum indispensable. Trois attestations sont disponibles : une attestation classique pour les déplacements privés, une attestation professionnelle à faire signer par votre employeur et une attestation pour les parents d'élèves à faire signer par l'école.

Ces attestations et des informations supplémentaires sont disponibles sur le site du gouvernement ou sur l'application AntiCovid.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>



EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 août 2020

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER et Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Raphaël EDEL et Carine GOERINGER

Procuration : Raphaël EDEL à Joanne ALBRECHT

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Anne DIETRICH comme secrétaire de séance.

Décisions du Conseil Municipal

N° 1 : TRAVAUX DE VOIRIE

Le Maire est autorisé à signer le devis proposé par le Cabinet Schaller-Roth-Simler pour un montant HT de 329 500 €, maîtrise d'œuvre inclus, pour effectuer les travaux de voirie pour le Bas-Village/rue du Moulin. Il est également chargé de déposer une demande de subvention au Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de solidarité communal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2 : DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RUE

Suite à la demande de dénomination de la partie du Quartier Central perpendiculaire à la rue Binnweg, allant du n°27 au n°31 et en attente de propositions de noms, ce point est reporté au prochain conseil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE LA CLECT

M. Jean-Marie KOENIG, Maire, est désigné comme représentant du Conseil municipal auprès de la Commission Locale chargée d'Évaluer les Transferts de Charges (CLETC) créée par la Communauté de Communes du Pays de Barr.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4 : PROPOSITION À LA NOMINATION DE COMMISSAIRES À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Les personnes suivantes ont été proposées à la Communauté de Communes du Pays de Barr pour être commissaires titulaires et suppléants :

- Commissaire titulaire : M. André WALTER, entrepreneur (entreprise charpente), domicilié 5 route Romaine 67140 STOTZHEIM,
- Commissaire suppléant : Mme Carmen CROMER née SPIELMANN, esthéticienne (gérante institut), domiciliée 29 route Romaine 67140 STOTZHEIM,
- Commissaire hors périmètre EPCI : M. Bruno BARTHELME, paysagiste, domicilié résidence La Paysagerie Hagel 67230 KERTZFELD.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5 : DIVERS ET COMMUNICATION

5.1. Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me MOREAU, notaire à CHÂTENOIS, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 parcelle 112/30 de 6,26 ares, sis 41 rue de Benfeld, appartenant à M. KUSS et Mme SECKLER.
- DIA reçue par Me ALBRECHT, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, cadastré section 6 n°117/4 de 1,93 ares, sis 9 rue des Roses, appartenant au Syndicat des copropriétaires 9 rue des Roses, cession de tantièmes de parties communes constituées du seul passage.
- DIA reçue par Me ALBRECHT, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble non bâti, le surbâti appartenant déjà à l'acquéreur, cadastré section 6 n°116/4 de 0,53 ares, sis 9 rue des Roses, appartenant au Syndicat des copropriétaires 9 rue des Roses, cession de tantièmes de parties communes constituées du seul passage.
- DIA reçue par Me ALBRECHT, notaire à BENFELD, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 6 n°116/4 de 0,53 ares, sis 9 rue des Roses, appartenant à M. GRESSLER et Mme OSTERMANN.

5.2. Compte rendu des commissions communales

Commissions Réunies : les membres se sont réunis le 6 août 2020 avec M. BAYER, CAUE du Bas-Rhin, concernant l'avenir de la propriété Goepp.

Commission Urbanisme : les membres se sont réunis le 20 juillet 2020 avec M. STIRMEL, du Cabinet Schaller-Roth-Simler, concernant les travaux de voirie. Les membres se sont réunis le 18 août 2020 dans la continuité du projet mais également concernant la numérotation d'une portion de rue du Quartier Central.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2020

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER et Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Benoît SPITZ.

Absent excusé : Philippe SCHMITT

Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, M. Jean-Michel CROMER comme secrétaire de séance.

Décisions du Conseil Municipal

N° 1 : RESTRUCTURATION D'UNE ANCIENNE FERME EN JARDIN PUBLIC ET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le projet présenté n'est pas définitif mais permet de pouvoir déposer le permis de démolir préalablement aux travaux, notamment pour connaître l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le Maire est autorisé à déposer la demande de permis pour la démolition de la maison et des granges en mauvais état.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2 : TRAVAUX EN FORÊT

Les devis pour la prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et / ou patrimoniaux réalisés en régie et / ou entreprise pour l'exercice 2020, le devis des travaux patrimoniaux 2020 modifié pour le report des travaux non réalisés en 2019 et le programme d'actions pour l'année 2020 établis par l'ONF, sont approuvés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3 : EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL CONTRACTUEL : AUTORISATION D'ENGAGEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

L'assistante à la secrétaire générale de Mairie est en congé de maternité depuis le 12/10/2020 et jusqu'au 11/04/2021. Un agent contractuel à temps non complet doit être engagé pour la remplacer durant cette période. Le contrat de l'agent sera établi pour une durée hebdomadaire de 15h, à compter du 19 octobre 2020 jusqu'au 9 avril 2021 inclus. La rémunération se fera sur la base du grade d'adjoint administratif territorial, 1^{er} échelon, indice brut 350, indice majoré 327.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4 : ACCEPTATION D'UN DON POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Le Conseil Municipal accepte et remercie M. KLEIN, habitant de la Commune pour son don de 300 euros en faveur de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5 : DEMANDE DE NUMÉROTATION

A la demande de M. Sylvain CHRISTEN, les numéros de voirie pour sa propriété sise 43 Bas-Village à STOTZHEIM, comprenant sa maison d'habitation ainsi qu'un logement secondaire, deviennent 43A et 43B.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6 : DIVERS ET COMMUNICATION

Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 n°C/55, H/55 et 67/55 de 4,92 ares, sis Quartier Central, appartenant à M. et Mme SINOT.
- DIA reçue par Me VERNET, notaire à EPPFIG, dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 3 n°63/55, A/55, B/55, D/55, E/55, F/55 et G/55 de 2,74 ares, sis Quartier Central, appartenant à M. et Mme SINOT.

Don d'une machine d'ornement

M. le Maire donne lecture aux membres du courriel reçu de M. Schaeffer, administré de la Commune, qui propose d'offrir à la Commune une machine d'ornement. Il est proposé de prendre contact avec M. Bessot, Président de Moissons et Métiers d'Antan à ce sujet. M. le Maire se charge de faire le nécessaire.

Manifestations associatives et communales - Annulations

Vu la situation sanitaire actuelle due à la COVID-19, les manifestations communales prévues fin d'année 2020 ne pourront être maintenues.

La Société d'Aviculture de Stotzheim n'organisera pas l'exposition avicole.

L'Association Project'ill a également annulé le Repair'Café.

Lors des anniversaires des 90 ans, les Adjoints n'accompagnent plus le Maire comme auparavant. M. le Maire va déposer le cadeau de la Commune et souhaiter les vœux de la Commune mais sans pénétrer dans l'habitation pour éviter tout risque.

La fête de Noël des aînés n'aura pas lieu cette année. Un cadeau sera offert à chaque administré concerné.

M. le Maire informe également que la réception des vœux du Maire en janvier 2021 ne pourra pas se faire compte tenu de la situation.

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie
et peut être consulté sur le site Internet : www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim**

ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Grâce Hélène YAO, fille de Kouakou YAO et Carole STROZYK, domiciliés 35 Quartier Central, est née le 2 octobre 2020 à COLMAR (Haut-Rhin).

Elya Gaëlle Josée METZ, fille de Ludovic METZ et de Marine CHAMBARD, demeurant 21 route Romaine, est née le 17 octobre 2020 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Gabin Félix Charlie BÉRANGER, fils de Damien BÉRANGER et Laure HOGRET, demeurant 51 Bas-Village, est né le 26 octobre 2020 à STRASBOURG (Bas-Rhin).

Hector Charles Laurent ALLE, fils de Clément ALLE et Alicia BORNERT, demeurant 28 C Haut-Village, est né le 2 novembre 2020 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).



MARIAGE :

Le 3 octobre 2020 : Christian DAUTREMEPUICH et Camille HUMBERT, domiciliés 27 Bas-Village à STOTZHEIM.



DÉCÈS :

Louis Hubert SCHULTZ, né le 25 août 1936 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domicilié 40 rue de Benfeld, est décédé le 10 octobre 2020 à COLMAR (Haut-Rhin) à l'âge de 84 ans.

AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



Permis de construire :

SCHULTZ Guillaume/SARTORI Laura construction maison individuelle, Quartier Central
MENANT Jérémy construction d'un garage et d'un carport, 9 rue des Tilleuls

Permis d'aménager :

OBRECHT Laetitia, Alexandre et Joël transfert permis d'aménager
6 rue des Prunes

Déclaration préalable :

MISS Philippe ravalement de façades, 23 A rue de Benfeld
MATT Régis construction d'un abri de jardin, 20 rue des Tilleuls
COUTURIER Eric isolation extérieure de l'habitation, 1 rue de St Pierre
MARY Michel remplacement portail, 26 Bas-Village
JENNER Jean-Philippe ravalement de façades et changement de volets,
30 Bas-Village
SCHOENENBERGER Sébastien création d'une piscine, 4 rue des Tilleuls
BITTARD Christophe installation d'une pergostore, 24 B Quartier Central
GANIVET Nicolas installation d'une clôture et d'un portail, 58 E Bas-Village

HALLOWEEN !

Merci à tous les enfants qui ont participé en envoyant des photos.
Vous les retrouverez sur Facebook et dans le bulletin municipal de fin d'année.



AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE STOTZHEIM

L'amicale des sapeurs-pompiers de Stotzheim vous informe que la vente des calendriers est remise à une date ultérieure.

ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

L'E.S.STOTZHEIM organise au club house le dimanche 13 décembre entre 11h00 et 13h00 une vente de blanquette de veau à emporter ou livrer à domicile (Pour les personnes ayant des difficultés de déplacement. Se renseigner lors de la réservation).

Vous pouvez réserver à l'aide du formulaire de réservation que vous trouverez ci-dessous :

<https://esstotzheim.sportsregions.fr/saison-2020-2021/documents> ou au 06 50 50 04 73.



L'ÉTOILE SPORTIVE STOTZHEIM

Vous propose :

Bretzels

(1,00 € l'unité)

Blanquette de veau & pâtes

(12,50 € la portion)

Tiramisu - Fait maison

(2,00€ unitaire – 11,00€ pour 6 - 8 personnes)



À récupérer au club house (Rue de Saint-Pierre)

Le Dimanche 13 Décembre 2020

Entre 11h et 13h

Sur réservation avant le 07 décembre 2020 par talon réponse ou par tél. au 06.50.50.04.73

(Possibilité de livraison pour les personnes ayant des difficultés de déplacement. Renseignez-vous)

Talon réponse à retourner avant le 07 Décembre 2020 Inclus à :

(Ou par téléphone)

Pierre WURRY - 20A Rue Bas-village - 67140 STOTZHEIM - Tél. : 06.50.50.04.73

Prénom : Nom :

Adresse : Téléphone :

Nombre de Bretzels : x 1,00 € =

Nombre de portions de Blanquette de veau : x 12,50 € =

Nombre de parts de Tiramisu : x 2,00 € =

Nombre de Tiramisu entiers (6-8pers.) : x 11,00 € =

PANNEAUX DIRECTIONNELS POUR LES COMMERCANTS ET ARTISANS



La signalétique concernant les bâtiments et les entreprises privées sera remise à jour prochainement.

Nous invitons les représentants **des entreprises qui souhaiteraient faire installer des panneaux de signalisation** sur les supports existants de contacter le secrétariat de la Mairie **au plus tard le 22 janvier 2020** pour définir le nombre de panneaux et la localisation souhaitée.

Le coût était d'environ 140 € HT par panneau en 2013.

Pour information, il existe actuellement quatre endroits dans le village :

- au croisement de la route Romaine et de la rue de St Pierre,
- au croisement de la route Romaine et de la rue de Benfeld (cf photo),
- au croisement de la route Romaine et du Quartier Central,
- au croisement de la rue du Moulin et de la rue de Benfeld.

SONDAGE : NOMMER UNE RUE À STOTZHEIM



Merci à tous les participants pour leurs idées ! Nous avons reçu plusieurs propositions très intéressantes.

Celle qui a été choisie est : Rue de l'ancienne scierie.

Les habitants ont été prévenus de la nouvelle numérotation et les formalités nécessaires effectuées.

SOUTIEN AU BLEUET DE FRANCE



Selon les directives de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, une cérémonie avec dépôt de gerbe a été organisée dans la Commune, mais avec un nombre très limité de participants.

Le confinement et les restrictions posées aux conditions d'organisation des cérémonies du 11 novembre ont empêché en France les ventes du Bleuets sur la voie publique. Or, ces ventes permettent le financement de projets au bénéfice des blessés de guerre, des victimes d'actes de terrorisme et de leurs familles, sujets dont nous sommes tous conscients de l'actualité et de l'importance.

Afin de maintenir le soutien de l'AMF (Association des Maires de France) à cette œuvre en cette période si particulière, nous nous faisons le relais auprès de vous de la campagne de collecte de dons en ligne lancée par l'ONACVG (Office national des anciens combattants et victimes de guerre) au bénéfice de l'Hôpital d'instruction des Armées Bégin (Saint-Mandé), en remplacement de ses traditionnelles ventes du 11 novembre et que vous pourrez découvrir grâce au lien suivant : <https://www.onac-vg.fr/nos-projets/donnez-pour-les-blesses-de-guerre-et-les-victimes-acte-de-terrorisme>



COLLECTE NATIONALE 2020

Dispositif mis en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19

Le 05/11/2020

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Depuis l'annonce du reconfinement le 30/10 beaucoup s'interrogent sur la tenue de notre collecte nationale du 27 au 29 Novembre.

Vu la situation sanitaire, notre priorité cette année sera de protéger l'ensemble de nos concitoyens. Nous vous demandons donc de ne pas organiser de collecte de denrées alimentaires cette année dans votre mairie. La collecte en magasins sera maintenue mais de façon dématérialisée (don en € en caisse qui serviront à l'achat de denrées alimentaires au profit de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin) et SANS la présence de bénévoles.

Depuis le début de la crise sanitaire, nous sommes de plus en plus sollicités pour fournir l'aide alimentaire à de nombreux Bas-Rhinois. De façon exceptionnelle et inédite pour les Banques Alimentaires, nous achetons des denrées pour couvrir tous ces nouveaux besoins. Ces achats sont possibles grâce à des fonds publics et des fonds privés.

La loi de finance 2020 permet exceptionnellement une réduction d'impôt de 75% dans la limite de 1 000 € (66% au-delà) pour un don en numéraire fait par les particuliers à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

Plusieurs moyens pour cela :

- Don en ligne avec paiement par CB et envoi du reçu fiscal par mail :
<https://www.helloasso.com/associations/banque-alimentaire-du-bas-rhin/collectes/collecte-nationale-2020-1>
- Don par chèque, à l'ordre de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, 9 rue de l'Industrie 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, envoi du reçu fiscal par courrier.

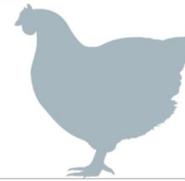
Nous vous remercions pour tout le soutien que vous apportez à la Banque Alimentaire du Bas-Rhin, et plus particulièrement en cette période si difficile qui fait progresser la précarité alimentaire.

**Prenez soin de vous
Prenez soin de vos proches**

Constant Reibel
Président

Marc Baumuller
Délégué Général

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

– ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;

– protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;

– réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

Les détenteurs professionnels de volailles déclarés à la DDPP du Bas-Rhin ont été destinataires d'un courrier d'information leur indiquant les mesures à mettre en œuvre dans leurs élevages.

Tous les autres détenteurs de volailles ou d'oiseaux captifs détenus en extérieur doivent se déclarer via le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/> ou en utilisant les formulaires cerfa (disponible en mairie) également disponibles sur le site internet "mes démarches".

SMICTOM ALSACE CENTRALE

Biodéchets : une première année très encourageante

La première année complète de collecte des biodéchets sera bientôt bouclée, l'occasion de dresser un premier bilan de cette nouvelle collecte.

5 bornes sont aujourd'hui en place dans la commune (pour 631 sur l'ensemble du territoire du SMICTOM). Elles auront permis de collecter et valoriser d'ici la fin de l'année près de 24,8 tonnes de biodéchets sur la Commune de Stotzheim.

Pour une première année, le succès est incontestable : les Stotzheimois se sont pleinement approprié ce nouveau geste de tri, bousculant les prévisions initiales. A l'échelle du SMICTOM, ce sont 2900 tonnes qui auront ainsi été récupérées en 2020.



Mais ce n'est qu'une première étape : l'objectif final est de 4000 tonnes collectées par an sur le territoire. Il y a donc matière à progresser un peu, d'autant plus que le bénéfice est double :

- Sur le plan environnemental, il permet de rendre aux terres agricoles d'Alsace cette ressource nourricière indispensable qui, sans ce dispositif, serait incinérée. Les biodéchets sont en effet collectés par la société Agrivalor, qui les méthanise produisant ainsi chaleur, électricité et engrais.
- Individuellement, trier ses biodéchets permet également de réduire considérablement les dépôts dans sa poubelle grise, limitant d'autant la présentation de son bac gris à la collecte.

La collecte des biodéchets vient naturellement en complément du compostage individuel qui reste à privilégier pour ceux ayant la chance de pouvoir en installer un à leur domicile et valoriser ainsi les biodéchets qu'ils produisent pour leur propre bénéfice.

En 2021, continuons donc de trier avec efficacité nos déchets (biodéchets, mais également emballages recyclables, verre et déchets destinés à la déchèterie) et surtout de réduire leur production en évitant le sur emballage, en achetant en vrac, de manière durable ou réutilisable.... les alternatives sont toujours plus nombreuses. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à limiter notre impact environnemental.

Comment se réapprovisionner en sacs kraft ?

Pour vous réapprovisionner en sacs kraft, indispensables au geste de tri des biodéchets, rendez-vous au SMICTOM, dans votre mairie (en prenant rendez-vous au 03 88 08 94 06 ou par mail mairie@stotzheim.fr) ou à dans la déchèterie proche de chez vous durant les permanences organisées régulièrement suivant le calendrier suivant : www.smictom-alsacecentrale.fr/kraft



Suivez vos levées de bac gris

Avez-vous déjà créé **vos** compte SMICTOM ?

Suivant votre profil, il vous permet notamment de :

- suivre vos levées de bac ;
- vos passages en déchèterie ;
- faire vos démarches ;
- payer vos factures...



Si ce n'est pas encore fait, **créez-le rapidement dès aujourd'hui !** Rendez-vous pour cela sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-alsacecentrale.fr/mon-compte (carte OPTIMO nécessaire).

Le SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
DE SELESTAT
ASSURE DES PERMANENCES A
LA MAIRIE DE BOURGHEIM

Les JEUDIS des SEMAINES PAIRES
de 8h 30 à 12h
exclusivement sur RDV

Comment prendre RDV ?

1 Connectez-vous à votre espace particulier.

2 Cliquez sur « **Mes contacts** »
en haut à droite.



3 Vous accédez directement à vos services gestionnaires.
Cliquez sur « **Prendre rendez-vous** ».

Si vous souhaitez prendre RDV sur un autre site, cliquez sur le bouton « Rechercher un autre service ».

Gagnez du temps avec l'accueil sur rendez-vous !

Votre centre des Finances publiques vous offre la possibilité de prendre rendez-vous en ligne sur le site impots.gouv.fr pour être reçu au guichet ou rappelé au téléphone.

Vous évitez ainsi les files d'attente ou les déplacements inutiles.

CARTE INTERACTIVE DES COMMERCES DU PIÉMONT

Dans un contexte particulièrement difficile pour nos commerces de centre-ville et village, plusieurs actions de soutien se mettent en œuvre localement sur le Piémont.

L'appareil commercial de proximité du Piémont, qui a fait tant d'efforts en matière de protection, fait preuve d'une faculté d'adaptation pour pouvoir poursuivre son activité.

Une carte interactive et participative des commerces ouverts est à votre disposition.

Ainsi, les commerçants ou agents des collectivités peuvent remplir le formulaire en ligne présent sur la carte. S'agissant d'un lien internet, chacun peut le consulter sur tous les supports.

Vous trouverez toutes les informations sur la carte interactive en cliquant notamment sur le « i ». Une fois le formulaire complété, les établissements sont intégrés les lundis, mercredis et vendredis.

Lien vers la carte interactive : <https://bit.ly/carte-des-commerces-ouverts>

GrandEst
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

DU 20 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE 2020

Les Grands Gestes de Noël

ARTISANS, COMMERÇANTS, PRESTATAIRES DU TOURISME,
DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

**ACCÉDEZ À UNE PLATEFORME GRAND EST DE VENTE EN LIGNE
D'OFFRES PROMOTIONNELLES POUR NOËL.
INSCRIVEZ-VOUS EN QUELQUES CLICS !**

La Région Grand Est a initié une grande opération promotionnelle « Les Grands Gestes de Noël ». Pour soutenir l'activité économique locale et vous permettre de commercialiser vos offres pour Noël sous la forme de bons d'achat, une plateforme de vente en ligne est mise en place **du 20 novembre au 24 décembre 2020**.

POUR PARTICIPER

JE M'INSCRIS EN LIGNE

Le partenaire des « Grands Gestes de Noël » est l'opérateur Beegift.fr : le spécialiste français de la vente de bons et de chèques-cadeaux des commerçants, artisans et entreprises de proximité.

Aux côtés de la Région Grand Est, il accompagnera votre participation à chaque étape.